



Up Coop

Faire mieux avec moins

Fournisseur de solutions de paiement pour les salariés (titres de paiement pour les déjeuners, les sorties culturelles, etc.), le groupe Up a retenu, dans son nouveau bâtiment, une application pour gérer l'accès à un parking de 280 places pour 450 salariés. Tout en tenant compte des spécificités de l'organisation coopérative de l'entreprise. Premier bilan.

Pour une entreprise, un déménagement constitue une étape qui doit être particulièrement préparée. « Notre promesse aux salariés était que notre nouveau bâtiment proposerait les mêmes services que l'ancien », retrace Julien Foucher, directeur immobilier et environnement de travail pour Up Coop, et par ailleurs pilote du Club HSE de l'association professionnelle IDET qui rassemble des spécialistes de l'environnement de travail. Un défi alors que les nouveaux bureaux s'étendent sur 11 000 m² contre 40 000 m² précédemment. Et malgré cette perte de surface, « il fallait faire revenir les salariés ou, en tout cas, leur donner cette envie de venir », poursuit ce responsable.

De 650 à 280 places

Les places de parking figuraient parmi les commodités à maintenir dans le nouvel espace, malgré un nombre de places réduit de 650 à 300. Plus exactement à 280 une fois retranchées les vingt places réservées aux PMR (personnes à mobilité réduite) et aux visiteurs.

Or, le déménagement n'a pas apporté de changement radical dans le mode de déplacement des salariés, constate Julien Foucher. « Leur temps de transport n'a pas beaucoup varié. Il a augmenté de cinq minutes au plus, indique-t-il. Et nous savons qu'il y a eu des changements de mode de transport, même si nous ne pouvons pas les identifier précisément. » Seule certitude, 450 personnes au total ont été identifiées comme susceptibles d'utiliser le parking.

« Dans le parking du nouveau bâtiment, nous avons aussi la promesse de proposer aux femmes enceintes ou aux salariés touchés par un handicap temporaire la possibilité de se garer sur cinq places à proximité de la porte d'entrée », ajoute Julien Foucher. Le parking devait aussi



Julien Foucher,
directeur
immobilier et
environnement
de travail, Up
Coop

permettre de recharger les véhicules électriques, de fonction ou personnels. Au total, 70 places s'équipent donc de bornes.

Tenir compte des contraintes

Et comme pour l'ancien bâtiment, il était prévu que l'usage des places de parking réponde au mode de fonctionnement de l'entreprise. Ainsi, une organisation en coopérative, comme celle du groupe Up, va de pair avec un accès sans restriction de l'ensemble des salariés aux places. À noter que le groupe Up autorise également ses salariés à prendre deux jours de télétravail par semaine.

C'est finalement l'application Sharvy qui a été choisie pour gérer l'accès au parking en tenant compte de ces différentes contraintes. « La diffusion de cette application correspond aussi à la numérisation de nos services : nous passons du chèque à la carte, et c'est une bonne manière de sensibiliser les salariés à cette transition », pointe Julien Foucher. Traduction concrète de cette numérisation : l'accès au parking est maintenant automatisé, via la lecture des plaques d'immatriculation. Avec l'application, des priorités ont été définies pour que les personnels évoqués plus haut puissent toujours accéder à des places réservées. Et pour les autres utilisateurs, invités

à réserver leur place par demi-journée quinze jours à l'avance, l'application donne accès au parking en placement libre. Dans un premier temps, les conducteurs étaient orientés vers des places numérotées. « Les salariés ne comprenaient pas que l'algorithme de l'application les envoie au cinquième étage alors que des places étaient libres au deuxième. Nous avons donc revu les règles d'usage et désormais, le placement est libre », relate Julien Foucher.

Des règles à respecter

Les utilisateurs sont aussi invités à respecter certaines règles détaillées dans le règlement du parking, une annexe du règlement intérieur de l'entreprise. Parmi celles-ci, le respect des places réservées près de l'entrée. « Il n'est pas non plus possible de garer, sur une place équipée d'une borne, un véhicule thermique. Et il est demandé aux utilisateurs des bornes de déplacer leurs voitures une fois celles-ci chargées », ajoute Julien Foucher. Et pour éviter les véhicules ventouses dans l'ensemble du parking, les places doivent être libérées tous les soirs, à moins d'une dérogation. Car si l'application optimise l'usage du parking, elle ne remplace pas encore le bon sens et le savoir-vivre de ses utilisateurs.

Frédéric Blin